



BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 7 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de délégués

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire de Pays d'Iroise Communauté légalement convoqués le 30 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté sous la présidence de Monsieur André TALARMIN.

Étaient présents

BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguier ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; TREGUER Reun, Tréouergat

Absents excusés

L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; COLIN Christophe, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu

Secrétaire de séance : Gilles MOUNIER

BC2026_10_09 : Aide communautaire - Saint Renan - prolongation effacement de réseau rue du stade

EXPOSÉ

Par délibération du 28 septembre 2016, le conseil communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Saint Renan a demandé en octobre 2022 une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue du Stade. Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune était de 29 537,66 € HT, ouvrant droit à un fonds de concours de 30 % soit 8 861,30 €.

Ce fonds de concours a été voté par délibération (BC2022-11-19) lors du bureau communautaire du 30 novembre 2022.

La commune de Saint Renan demande aujourd'hui une prolongation de cette aide, les travaux n'ayant pu être menés dans le délai initialement prévu.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur la prolongation de l'attribution à la commune de Saint Renan d'un fonds de concours communautaire de 8 861,30 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue du Stade pour une durée de 2 ans.

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,
Vu le guide des aides communautaires,

Vu l'enveloppe prévisionnelle allouée aux aides communautaires pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications,

Vu la délibération BC2022-11-19 attribuant le fonds de concours initial d'un montant de 8 861,3 € à la commune de Saint Renan,

Le bureau communautaire est invité à :

- Approuver la prolongation du fonds de concours communautaire de 8 861,30 € attribué à la commune de Saint Renan, pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue du Stade pour jusqu'au 31 décembre 2028,
- Autoriser le président ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Bureau communautaire : adopté à l'unanimité

Le président,
André TALARMIN

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.